

## Association 2 pieds 2 roues

5, avenue Collignon

31200 Toulouse

<http://www.2p2r.org>



**Communiqué**

**mardi 3 septembre 2019**

## **L'avis des piétonnes et piétons : l'action publique est nettement insuffisante !**

**C'est le résultat exclusif d'un sondage effectué par 2 Pieds 2 roues**

46,6% des usagers se déplaceraient davantage à pied si les conditions étaient meilleures. C'est un des chiffres optimistes que nous retenons du sondage effectué en juin auprès de 1236 personnes de l'agglomération toulousaine.

Pour alimenter les réflexions pro- piétonnes de notre association 2 Pieds 2 Roues, nous avons posé une douzaine de questions à un panel d'usagers volontaires. Leur sentiment, leurs difficultés, les solutions qu'ils préconisent ? La plupart des réponses convergent avec notre analyse : le stationnement illícite gêne fortement le déplacement à pied, tout comme le mobilier urbain et les terrasses envahissantes. **La réalisation d'espaces piétons « larges et continus » est une des solutions plébiscitées.** Le stationnement illícite des voitures et 2 roues motorisés devrait être endigué par les autorités compétentes.

Certaines réponses font réfléchir : les sondés citent en gêne n°1 les **abords des chantiers de constructions** juste devant le stationnement illícite. Ces chantiers entravent souvent les trottoirs et l'espace piéton sans alternative acceptable. Les usagers attendent une action forte sur ce sujet.

D'ailleurs, les sondés jugent sévèrement **l'action publique en faveur des piétons : « insuffisante » à 87% !** Ce chiffre interpelle, d'autant que les sondés expriment des avis nuancés : une majorité trouve les traversées bien aménagées et juge acceptable l'attente au feu.

Le manque de **propreté** au sens large est également un des points saillants. La présence d'encombrants, de détritiques ou de déjections n'incitent pas à la marche. Il revient d'abord à nous citoyens d'y être attentifs. Mais les pouvoirs publics doivent aussi prendre les mesures adéquates.

Les interactions entre les piétons et les cyclistes ont aussi été évoquées par les personnes interrogées. Les vélos stationnés sur trottoir gênent ; pour y remédier, nous demandons la création de stationnements vélos suffisants. Les sondés demandent **une séparation nette des espaces piétons et cyclistes.** Ils ont raison : créer des bandes cyclables sur les trottoirs ne satisfait ni les piétons, ni les cyclistes. Ayons le courage de réaffecter une partie de « l'espace motorisé » au profit du déplacement cyclable. Les espaces partagés piétons-cyclistes doivent rester exceptionnels et réglementaires.

**L'Association 2 pieds 2 roues** a pour but de développer et d'améliorer la pratique des modes actifs en agglomération. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités depuis plus de 35 ans pour que soient pris en compte ces moyens de transport utilisés quotidiennement par de nombreuses personnes. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation. L'Association 2 pieds 2 roues adhère à la FUB (fédération française des usagers de la bicyclette, organisme national) et diffuse trois fois par an un journal d'information.

Plusieurs réponses alertent sur les difficultés de déplacement des **Personnes à Mobilité Réduite**. Un grand nombre des stations de bus restent inaccessibles aux PMR malgré l'échéance légale obligatoire de 2015. De nombreux trottoirs ne respectent pas non plus la largeur réglementaire minimum sans obstacle de 1,40 m. Un sondé cite la passerelle du Port Saint-Sauveur qui, avec ses marches, n'est pas utilisable en fauteuil roulant et est compliquée avec une poussette ou un vélo.

Qu'attendent les élus pour solutionner ces difficultés ? La mesure du stationnement gratuit (horodateur désactivé) du 1er au 15 août représente un manque à gagner de 230 000 €. Avec cette somme, la collectivité aurait pu mettre chaque année aux normes PMR un grand nombre de quais, de trottoirs ou de passerelle, dommage.

*dossier de presse:*

<https://drive.google.com/file/d/1H-hgczQFwwx0hFtOXruOnIJwXKOHqg4B/view?usp=sharing>

**Pour plus d'informations, contacter :**

Jean-François Lacoste, commission piétons 2 pieds 2 roues, tél. : 06 63 05 67 07

**L'Association 2 pieds 2 roues** a pour but de développer et d'améliorer la pratique des modes actifs en agglomération. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités depuis plus de 35 ans pour que soient pris en compte ces moyens de transport utilisés quotidiennement par de nombreuses personnes. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation. L'Association 2 pieds 2 roues adhère à la FUB (fédération française des usagers de la bicyclette, organisme national) et diffuse trois fois par an un journal d'information.